



N° DEL23_088

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2023

Le jeudi 28 septembre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Brigitte CERVETTI

Excusés ayant donné pouvoir :

Tina RAMAH donne procuration à Nassira BENOUARI, Diénabou KOUYATE donne procuration à Christine DENIS, Jimmy JOUHANET donne procuration à Isabelle MOSER, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Modeste MARQUES, Ruffin KAPELA

Secrétaire :

Christine DENIS

Objet : Règlement de l'exposition thématique « Autour du Recycl'Art » à la Maison des Talents – Espace Corot, saison 2023-2024

La Maison des Talents-Espace Corot propose une exposition collective sur le thème du Recycl'Art. Cette exposition collective est ouverte à tous les artistes aussi bien amateurs que professionnels et les œuvres devront répondre au thème imposé.

Les candidatures des artistes se font sur dossier (curriculum vitae de l'artiste, texte démarche artistique, photos des 3 œuvres qui correspondent à la thématique). Chaque artiste sélectionné devra être présent lors du vernissage, le 1^{er} décembre 2023.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de l'exposition « Autour du Recycl'Art », qui se déroulera en décembre 2023, fixant les modalités de candidature et de sélection des artistes ainsi que les dispositions visant au bon déroulement du vernissage et de l'exposition.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission culture du 19 septembre 2023,

Vu le projet de règlement de l'exposition thématique « Autour du Recycl'Art » qui aura lieu à la Maison des Talents-Espace Corot du 1^{er} au 17 décembre 2023,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant qu'un appel à candidatures d'artistes, amateurs et professionnels, doit être lancé pour l'exposition,

Considérant l'intérêt de fixer les modalités de candidature, de sélection des artistes, et d'organisation de l'exposition,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement de l'exposition thématique « Autour du Recycl'Art »,

PRECISE que les artistes candidatant à l'exposition sont réputés accepter le règlement.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : *02/10/2023*

Signé électroniquement
par :
Marcel SAINT AUBIN
Le 2 octobre 2023